

DECISIONS D'APPROBATION DE MODELE
N° 90.1.77.626.1.3 DU 31 DECEMBRE 1990
N° 90.1.77.626.1.4 DU 31 DECEMBRE 1990

Bascules à équilibre automatique FEMA Electronic modèle B.F.E.

(CLASSES III ET IIII)

LES PRESENTES DECISIONS SONT PRONONCEES EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société FEMA Electronic, rue de la Jeune Fille,
Bat 3422, 93290 Tremblay en France.

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique FEMA Electronic, modèle B.F.E., sont approuvées sous le numéro 90.1.77.626.1.3, classe de précision III et sous le numéro 90.1.77.626.1.4 en classe de précision IIII.

Sauf indications particulières, le fonctionnement et les caractéristiques de ces instruments sont identiques en classes III et IIII.

Les balances à équilibre automatique FEMA Electronic, modèle B.F.E., sont constituées par :

1°) Un dispositif mesureur de charge ADN PESAGE, type AEROPORT, objet des décisions d'approbation de modèle n° 90.1.19.636.1.3 et n° 90.1.19.636.1.4 du 21 novembre 1990 (1), et dont

le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par un capteur à jauges de contrainte SERC, type MCF, ayant fait l'objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 88.4.05.651.1.3 du 24 novembre 1988.

2°) Un dispositif récepteur de charge qui peut être :

- un tablier, en acier inoxydable ou en acier peint, enveloppant et reposant sur le châssis,
- un élément transportant venant s'adapter sur le châssis.

Dimensions maximales du récepteur de charge :
800 × 800 mm.

Les caractéristiques métrologiques des balances sont fixées comme suit :

- portée maximale : 100 kg
- valeur minimale de l'échelon : 100 g
- nombre maximal d'échelons : 1 000 en classes III et IIII.

Lorsque la balance n'est pas installée de manière fixe, elle est équipée d'un dispositif indicateur de niveau et d'un dispositif de mise à niveau composé de 4 pieds réglables.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par les présentes décisions doit porter le numéro (correspondant à leur classe de précision) et la date figurant dans leur titre.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1990, page 1616.



INDICATIONS PARTICULIERES

1° - Classe III

La mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage. Toutefois, lorsque le dispositif mesureur de charge n'est pas muni des dispositifs de scellement prévus par sa décision d'approbation ou lorsque les connexions entre le capteur et cet indicateur ne sont pas toutes scellées, cette mention est remplacée par la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION"

2° - Classe IIII

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Dans le cas des balances équipées d'un élément transporteur venant s'adapter sur le châssis, la présentation à la vérification primitive se fait en deux phases, la première en atelier, la seconde sur le lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

Les présentes décisions ont une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans leur titre.

ANNEXE

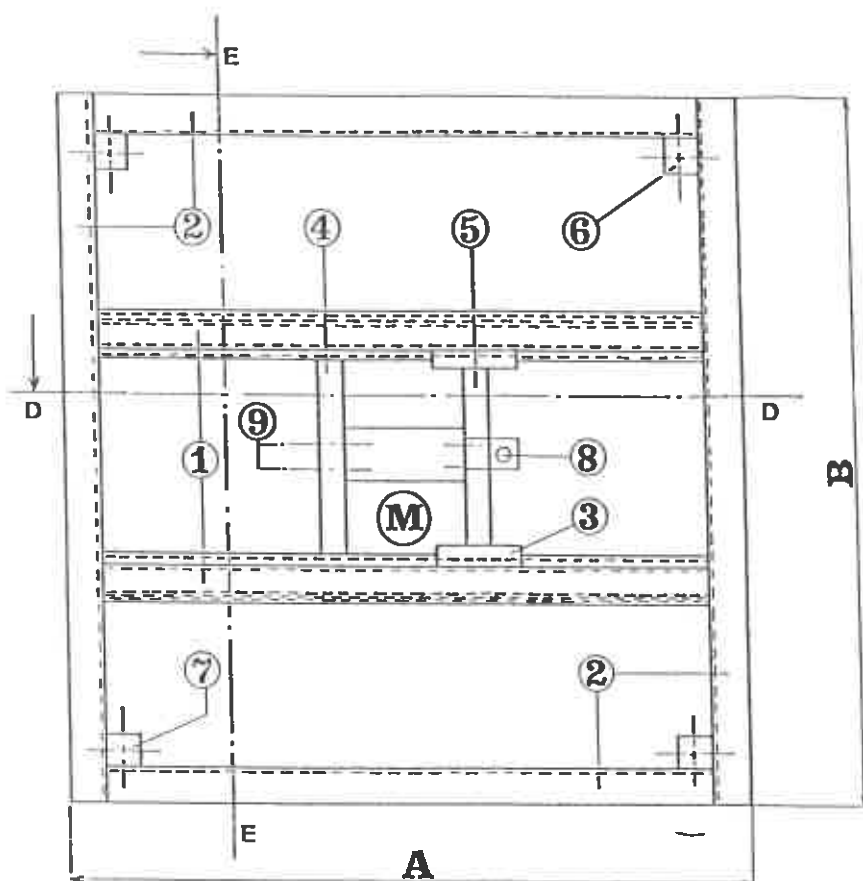
Schéma n° 5444.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :
L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE



■ N° 5444

BASCULES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE FEMA ELECTRONIC B.F.E.



Coupe B



Coupe D

Ⓐ Max 800
Min 600

Ⓑ Max 800
Min 600

(M) Monocapteur à jauges de contrainte
ayant fait l'objet d'une autorisation
d'établissement de fiche technique

① Tube 45 x 45

② Cornière 45 x 45

③ Plat 40 x 20 L = 100

④ Etiré 100 x 30 L = 200

⑤ Etiré 100 x 30 L = 220

⑥ Plat 40 x 10 L = 40

⑦ Pied réglable

⑧ Niveau

⑨ Fixation capteur vis BTR 12 x 50